

ENTRÉES EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉRO RCA20-E174 et RCA20-E175

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2020, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements d'emprunt suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-E174 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7787 000\$ POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES.**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO RCA20-E175 AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000\$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES.**

PRENEZ AVIS QUE ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le **11 mai 2020**

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements dans les bureaux Accès Montréal, soit à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est à Pointe-aux-Trembles et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 20 mai 2020

Le secrétaire d'arrondissement
Charles-Hervé AKA, LL.M, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat